



# REGLEMENT TOUR ARGENT PSR

## Participation / Restriction au Tour Argent

Le Tour Argent est ouvert aux paires cavalier-poney de toutes catégories n'ayant pas obtenu durant l'année en cours, **4 classements** dans des épreuves officielles, en **P90/B90/R90** ou plus haut pour la **catégorie C** et **P100/B100/R100/B100 Style** ou **1 classement P110/R110/J110** pour la **catégorie D**. **Si le nombre de classements limites est atteint pendant la saison, la paire cavalier-poney sera automatiquement radiée du classement Tour Argent.** Néanmoins la paire peut starter dans le Tour Or.

Il n'y a pas de restriction pour les poneys A-B.

## Type d'Épreuve :

L'Épreuve Tour Argent est une **épreuve officielle**. Elle sera disputée au **barème A en 2 phases** avec **temps différé** (chronomètre sur la 2<sup>ème</sup> phase uniquement, à partir de l'obstacle numéro 5, 6, ou 7). Le parcours comprend entre 10 à 13 obstacles.

## Hauteur/Largeur :

Chaque hauteur et largeur devra être adaptée selon **la catégorie du poney** :

Catégorie	Hauteur	Largeur
Cat. A	50 cm	60 cm
Cat. B	60 cm	75 cm
Cat. C	70 cm	85 cm
Cat C avec Handicap	80 cm	95 cm
Cat. D	80 cm	95 cm
Cat D avec Handicap	90 cm	105 cm

**Les handicaps sont prévus pour les cavaliers souhaitant volontairement se préparer au Tour OR. Il n'y aura pas de classement séparé pour les cavaliers avec handicap.**

Lors des inscriptions aux concours, le cavalier devra mentionner **le handicap dans les remarques** (exemple : Cat C avec handicap)